

**ABONNEMENT.**  
 Saumur :  
 Un an ..... 30 fr.  
 Six mois ..... 16  
 Trois mois ..... 8  
 Poste :  
 Un an ..... 35 fr.  
 Six mois ..... 18  
 Trois mois ..... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne, ..... 30 c.  
 Réclames, — ..... 30  
 Faits divers, — ..... 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
 Passage des Princes.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

**On s'abonne :**

A SAUMUR,  
 Chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
 15 Septembre 1875.

**Chronique générale.**

On lit dans la France :

M. Ducros a adressé à M. le ministre de l'Intérieur une longue lettre, non encore rendue publique, mais dont il nous est possible de signaler dès aujourd'hui les traits principaux.

M. Ducros s'attache tout d'abord à réfuter un à un les arguments présentés par M. Andrieux dans sa lettre à M. Buffet. Il discute l'affaire Bouvier dans les derniers détails, et, naturellement, prétend laver son administration de tout reproche. Il ne se dissimule pas cependant que la conviction qui anime ne doit point être partagée par tout le monde, car il termine par une phrasedont voici le sens général :

« Néanmoins, puisqu'il n'est plus possible aujourd'hui d'agir avec droiture sans mériter le blâme, ni d'administrer loyalement sans être critiqué, mieux vaut abandonner la vie publique et se réfugier dans la vie privée... »

Nous le répétons ; ce ne sont pas les termes de la lettre, c'en est le sens.

Ajoutons que M. Ducros l'a signée seulement de son nom, et que, d'après son autographe, s'il n'est pas encore redevenu officiellement ingénieur, il a déjà cessé d'être député.

La Liberté caractérise ainsi l'évolution signalée par le Journal de Paris et par la France :

« Le parti orléaniste a renoncé à rétablir la Monarchie constitutionnelle avec le comte de Paris ; il se réserve d'accaparer la République, en poussant M. le duc d'Aumale à la présidence. Nous savons à présent pourquoi M. Bocher n'a pas craint de compromettre sa réputation d'homme grave en votant la Constitution du 25 février, après qu'il venait de démontrer, dans un discours fréquent, que la République avait toujours été, pour la France, une calamité. M. Bocher et ses amis se sont ralliés à la République... du duc d'Aumale, en attendant mieux. »

N'est-ce pas là le mot de l'énigme ?

Dans une entrevue entre l'amiral La Roncière et un rédacteur du Constitutionnel, le correspondant de M. Tardiveau s'est défendu d'avoir voulu donner à sa lettre la publicité qu'elle a reçue.

Le destinataire de cette lettre voulait se borner à en résumer la substance devant l'auditoire d'Evreux. C'est à son corps déformé qu'il a dû en lire le texte, réclamé à grands cris.

M. La Roncière Le Noury a ajouté qu'il n'avait attaché aucune importance à cet épisode : « A bord du Magenta, » qui a causé une grande sensation ; il avait écrit le brouillon de la lettre ; son secrétaire l'a transcrite au net et a mis en haut de la feuille la même rubrique : « A bord du Magenta, le... » qu'il venait de mettre à une douzaine de missives transcrites par

Telle est, résumée d'après le Constitutionnel, la défense de l'amiral La Roncière.

L'Agence Havas a adressé aux journaux la note suivante :

« Tout est remarquable dans l'événement La Roncière. On commente également beaucoup la nomination de M. l'amiral Roze, comme successeur de M. La Roncière. L'amiral Roze a rendu de grands services au Mexique ; sûrement il n'a jamais été bonapartiste. C'est un compagnon d'armes de M. le prince de Joinville ; il ne fera point de politique, mais s'il oubliait son devoir militaire jusqu'à vouloir en faire quelque jour, ce qui n'arrivera point, du moins ce serait de la politique constitutionnelle. »

On lit dans le Journal des Débats :

On sait que le ministre de la guerre a successivement autorisé les généraux commandants de corps d'armée à donner un congé de trois mois aux soldats de l'armée active appartenant aux communes du Midi qui ont été si cruellement éprouvées par les dernières inondations, puis à accorder des sursis de trois mois aux militaires de la prochaine classe qui sont originaires des mêmes communes, et enfin à désigner les réservistes de la classe de 1867 qui devraient, au même titre, rester dans leurs foyers.

Nous apprenons que l'honorable général de Cisse, n'ayant pris ces différentes mesures que dans l'intérêt des familles victimes des inondations, se serait fait adresser des états nominatifs pour chaque département, afin de pouvoir ordonner la mise en route immédiate pour leurs corps respectifs de tous les hommes qui n'apporteraient aucune assistance à leur famille, alors que le ministre n'avait consenti à les laisser dans leurs foyers que par raison d'humanité.

Le Journal officiel vient d'annoncer un décret qui causera une certaine émotion dans le monde savant.

L'Etat crée un nouvel Observatoire d'astronomie physique, dépendant du ministère de l'instruction publique, seul, et qui sera dirigé par M. Janssen.

C'est Vénus qui est un peu cause de tout cela.

En effet, si l'on se reporte à certains débats qui ont eu lieu il y a deux ans au sein de l'Académie des sciences, on se rappellera qu'une lutte très-vive eut lieu entre M. Janssen et M. Leverrier, au sujet du passage de cette gracieuse planète. M. Leverrier jugeait tout à fait inutile d'envoyer une expédition pour observer le phénomène.

Aujourd'hui, l'expédition ayant donné d'heureux résultats, M. Janssen en recueille les fruits, et c'est justice.

L'Observatoire, que va fonder et diriger M. Janssen, n'aura pas tout à fait la même destination que l'établissement que nous connaissons déjà. On s'y occupera moins de l'étude mathématique des astres que de recherches sur leur constitution physique, au moyen de la photographie astronomique et de l'analyse spectrale, sur laquelle M. Janssen a fait des travaux très-importants et très-nouveaux.

Cet Observatoire, pour lequel l'Assemblée a voté une subvention provisoire de 50,000 francs, sera construit dans le bois de Vincennes :

on est en pourparlers avec la Ville pour l'achat du terrain. Il sera accessible au public dans certaines conditions, et des cartes d'étude y seront délivrées pour suivre les expériences. Avis aux noctambules convaincus.

M. Janssen, qui est encore jeune et alerte, malgré une légère claudication, revient depuis peu du Japon, d'où il a rapporté, outre ses épreuves du passage de Vénus, une très-belle collection d'antiquités, dont plusieurs pièces sont, dit-on, des merveilles. C'est un artiste en même temps qu'un savant. (Figaro.)

On écrit de Sassetot :

L'impératrice d'Autriche a fait une chute de cheval à la suite de laquelle elle est restée quelques minutes sans connaissance.

L'accident n'a pas eu heureusement de suites sérieuses et l'impératrice n'a ressenti qu'un violent mal de tête qui a promptement cessé. Son état général est tellement satisfaisant qu'elle a déjà pu quitter le lit.

**INONDATIONS.**

Nous résumons ainsi qu'il suit un certain nombre de dépêches que nous avons reçues des diverses régions qui ont eu à souffrir.

Cette. — L'orage du 12 a causé des dommages considérables à la ville et aux particuliers ; une jeune fille de neuf ans a été noyée, deux maisons se sont écroulées ; la circulation est impossible sur un grand nombre de points.

Le Puy. — La crue de l'Allier continue. Les bas quartiers sont inondés, à Coliade ; une maison s'est écroulée ; la voie ferrée est interceptée à Brassac et à Paulhac.

Un train de marchandises a déraillé à Mège-Coste ; un homme d'équipe a été tué.

Milhau. — Un pont suspendu a été emporté. L'usine à gaz et les magasins de tanneurs sont envahis. On procède à l'évacuation des maisons.

Béziers. — La circulation est interrompue entre Béziers et Milhau.

A Saint-Chinian, un grand nombre de maisons se sont écroulées, et il y a beaucoup de victimes.

A Saint-Pons, plusieurs maisons ont été emportées par les eaux.

Les soldats du génie de Montpellier se rendent à Saint-Chinian.

Le mauvais temps persiste. (Corresp. dipl. européenne.)

Nîmes, 12 septembre, soir.

Les orages, qui ont continué presque sans interruption depuis jeudi, ont occasionné des pertes considérables dans l'Hérault, mais surtout du côté de Saint-Chinian et de Saint-Pons.

A Saint-Pons, toute la basse ville a été inondée.

La circulation est interrompue sur le chemin de fer entre Narbonne et Port-Vendres.

Sur l'embranchement du Vigan, la voie est interceptée par l'éboulement d'un gros bloc de rocher.

Albi, 12 septembre.

Le Tarn a éprouvé une crue subite. Les eaux atteignent 3 mètres 65, soit environ 50 centimètres de plus qu'au 23 juin dernier. Le batardeau d'Albi a été partiellement emporté. La rivière charrie beaucoup d'épaves.

**Etranger.**

**ALLEMAGNE.**

Voici une nouvelle qui vient de Varzin et qui pourtant n'a rien de politique. Il s'agit cette fois de l'intéressante comtesse de Bismark, fille du prince chancelier et depuis quelques jours la fiancée du comte Weudt Botho d'Eulenburg. Celui-ci, comme cela se fait souvent chez nous, appartient en même temps à la magistrature et à l'armée : il n'a, du reste, rien de commun avec la famille du ministre comte Eulenburg. S'il y a un grain d'intérêt politique dans cette affaire de cœur et de famille, c'est qu'elle met fin à ces racontars ultramontains d'après lesquels la jeune comtesse s'était éprise d'un jeune officier, fervent catholique, et qu'elle pleurerait jour et nuit la politique anti-ecclésiastique de son père.

Au moment où la gloire militaire de l'Allemagne est le thème constant des articles publiés par les journaux silésiens, il est assez curieux de remarquer combien le prestige de l'armée allemande est impuissant à modifier l'attitude insolente des douaniers russes à l'égard des sujets de l'empereur Guillaume. « Les employés russes, dit la Gazette de Thorn, n'ont des égards que pour les voyageurs munis de passeports anglais et français ; le porteur d'un passeport allemand est invariablement condamné à attendre jusqu'au dernier moment avec les nationaux de tous les autres pays. Il y a là une insulte permanente et préméditée qui donne une singulière idée de la cordialité des relations entre les deux pays. »

La Gazette de Voss reproduit ces observations et se demande, avec une irritation soutenue, si de pareils procédés doivent être considérés comme le fruit de l'entente des empereurs. La Volkszeitung de Berlin, organe très-répandu, se prononce dans le même sens.

Les journaux de Berlin remplissent leurs colonnes de descriptions minutieuses des manœuvres de Silésie. Ce qu'il y a de plus intéressant, c'est la communication d'un correspondant militaire d'après lequel les manœuvres actuelles sont destinées à faire ressortir la portée pratique des réformes opérées dans la tactique de l'armée depuis la guerre de 1870 à 1871.

Le prince de Bismark exposera lui-même au conseil fédéral les résultats de l'enquête faite, sous sa propre direction, sur la crise industrielle et sur les moyens d'en conjurer les fâcheuses conséquences.

On craint que les partisans du système protectionniste ne trouvent dans cet exposé un nouvel appui pour leurs doctrines.

**TURQUIE.**

L'insurrection paraît se renforcer, et les succès des chrétiens, que nous avons signalés déjà, sont confirmés par des informations de sources diverses. On ajoute que des volontaires serbes, monténégrins, italiens, russes, autrichiens, les rejoignent en grand nombre.

Un télégramme de Cettigne annonce que des Herzégoviens sont venus demander du secours aux Monténégrins, et qu'il leur a été

répondre d'attendre que les intentions de la Skouptchina fussent clairement connues. On assure que la réponse de la Skouptchina au discours du trône, sera conçue dans un esprit belliqueux.

#### La crise économique en Allemagne.

On lit dans la *Gazette du peuple*, de Berlin :

« Notre industrie est malade, très-malade ! Ne peut-on lui porter aide ? Pour trouver le remède il faut connaître la cause du mal. Or, quel est le mal dont nous souffrons ? Pourquoi notre fabrication chôme-t-elle ? D'où vient la situation fâcheuse de notre bilan commercial ? Pourquoi renvoie-t-on des ouvriers ? Pourquoi diminue-t-on le nombre des heures de travail ? La réponse à ces diverses questions est des plus simples, et cette réponse la voici :

» L'étranger ne nous fait plus de commandes ! Pourquoi ? Parce que nous ne travaillons plus à aussi bon marché qu'autrefois. Et pourquoi ne pouvons-nous plus travailler à aussi bon marché ? Parce que, chez nous, toutes les denrées nécessaires à la vie ont renchéri. Le pain, la viande, les vêtements, les loyers, tout a doublé. L'ouvrier ne peut travailler à bon marché. Et pourquoi cela ?

» Ici git le point autour duquel nombre de gens qui ne peuvent le nier font toutes les évolutions possibles et impossibles pour ne pas le voir ou tout au moins pour ne pas le montrer.

» Ce point, c'est la calamité des milliards !

» Il faut que la vérité soit dite clairement et sans réserve, si l'on veut reconnaître le siège de la maladie et se donner le moyen d'y porter remède. Il faut procéder selon la méthode pathologique et thérapeutique et appliquer à notre industrie languissante, à notre économie malade le diagnostic du médecin. C'est ce que nous avons fait. Aujourd'hui nous avons indiqué le mal, nous essaierons d'indiquer plus tard le remède. »

#### ESPAGNE.

Nous avons parlé du projet de mariage du roi d'Espagne avec une fille du duc de Montpensier.

Nous apprenons qu'un parti assez influent, à la tête duquel est d'ailleurs la plus haute personnalité actuelle du gouvernement de Madrid, s'efforce au contraire de faire contracter au jeune roi une alliance étrangère.

Ce parti présente la princesse Louise-Marguerite, troisième fille du prince Frédéric-Charles ; la fiancée, née en 1860, n'a pas encore atteint sa seizième année.

On nous communique les renseignements suivants sur le changement ministériel qui vient de s'accomplir en Espagne :

Aussitôt le retour du général Jovellar à Madrid, la question politique fut posée en conseil des ministres au sujet des prochaines élections. Les membres du cabinet appartenant à l'ancien parti modéré demandèrent la modification par un décret de l'ancienne loi électorale sur le suffrage universel.

Excepté les trois ministres modérés, tous les autres furent de l'avis du président Canovas, qui soutint que le devoir du gouvernement était de respecter la légalité établie quand il arriva au pouvoir, laissant au futur parlement le soin de la modifier s'il était nécessaire.

En présence de cette attitude de la majorité, trois ministres donnèrent leur démission.

M. Canovas rendit compte au roi de ce fait. Sa Majesté, à première réflexion, accepta la façon de voir de la majorité du cabinet et pria M. Canovas de former un nouveau ministère.

M. Canovas déclina respectueusement cette mission en disant qu'ayant présidé longtemps une situation qui représentait la conciliation des anciens partis et consolidé avec son aide la nouvelle monarchie, la délicatesse lui commandait de ne pas rester aux affaires avec un seul des éléments conciliés.

En présence de cette décision, Sa Majesté, après avoir remercié chaleureusement M. Canovas pour les services qu'il lui avait rendus depuis son avènement, chargea le général Jovellar et M. Salaverria de former un nouveau ministère dans lequel en-

trent les éléments les plus libéraux de l'ancien.

Le nouveau ministère est formé avec l'appui et même avec le concours de M. Canovas. M. Canovas continuera à l'aider de ses lumières et de son expérience.

#### SAUMUR

### Il y a cinquante ans.

#### XIII.

#### DISTRIBUTION DES PRIX DU COLLÈGE DE SAUMUR.

L'époque de la distribution des prix est la plus précieuse pour la jeunesse, celle qu'elle attend avec le plus d'impatience. Si on couronne le mérite, on stimule le zèle, et la vue du bonheur, de la gloire d'un lauréat, fait naître dans le cœur de ses condisciples l'ardent désir d'y participer un jour. Cette fête classique rappelle aux hommes de tous les âges de délicieux souvenirs ; chacun aime à venir applaudir à des talents naissants et à compter dans les rangs des jeunes élèves les espérances de la religion et de la patrie. On aime la jeunesse et on applaudit en lui voyant moissonner ces pacifiques lauriers qui n'excitent que la tendresse et les larmes des mères. Et combien ces lauriers sont flatteurs, combien cette gloire est pure, puisqu'un de nos grands capitaines disait : « Jamais le gain de la plus belle bataille ne flatta et n'émut mon cœur, comme la première couronne dont, enfant, on ceignit mon front. »

C'est le 40 de ce mois (septembre 1825) qu'a eu lieu la distribution des prix du collège dans une salle décorée, comme toutes les années, avec simplicité et avec goût....

Le discours d'usage a été prononcé par M. Duval, professeur de rhétorique, qui avait pris pour son sujet *le classique et le romantisme*. M. le principal a pris ensuite la parole ; montrant à ses élèves que la *sévérité*, dont sans doute ils murmurent souvent, est une arme nécessaire ; que, comme elle est la base de tout gouvernement, de toute réunion d'hommes, elle est l'âme de leurs études, et que, bien dirigée, elle excite leur émulation, dissipe leur paresse, ranime leur travail, et leur donne de bonne heure l'habitude de l'obéissance et de la soumission ; telles sont les paternelles instructions données à ses jeunes auditeurs par le digne chef de l'établissement.

La lecture de la liste des prix a été faite par M. le professeur de rhétorique. Le prix de religion et d'honneur a été remporté par M. Gautier de la Selle, pensionnaire ; les noms de M. Dupuy, en rhétorique, Libaud et Gourville en 3<sup>e</sup>, Dru en 4<sup>e</sup>, Fouquet en 5<sup>e</sup>, et Trézières et Sanson en mathématiques, ont été le plus souvent proclamés parmi les vainqueurs. (Extrait des *Affiches de Saumur*.)

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### VOYAGE A LA MER.

Nous avons annoncé que la Compagnie des chemins de fer de la Vendée organisait un train de plaisir.

Ce train partira de Saumur samedi prochain 18 septembre pour les Sables-d'Olonne. Le prix des places (3<sup>e</sup> classe), pour l'aller et le retour, de Saumur et des stations intermédiaires jusqu'à Trois-Moutiers, est fixé à 10 fr., soit 75 0/0 de réduction.

Chaque voyageur n'aura droit qu'au transport gratuit de 10 kilog. de bagages.

Le but de la Compagnie est de procurer aux ouvriers la facilité de faire le voyage des bords de la mer à un prix très-réduit, et, en même temps, de faire connaître la plage des Sables.

Le train partira de Saumur à 7 heures 35 du soir, arrivera aux Sables à 5 heures du matin, pour éviter les frais de coucher.

Il repartira des Sables le dimanche 19, à 10 heures 20 minutes du soir, et sera à Saumur à 9 heures 57 le lundi matin.

Le dimanche, une société de sauvetage fera l'expérience du sauvetage d'un équipage en détresse au moyen du canon porte-amarre.

La Compagnie délivre, au départ de toutes ses gares et stations, des billets de saison, de toutes classes, pour les bords de mer des Sables-d'Olonne, avec réduction de 40 0/0, valables pendant 5 jours.

Ces billets seront admis dans le train de plaisir.

Les billets de 3<sup>e</sup> classe, aller et retour du train de plaisir, seront délivrés à toutes les gares et stations et seront également admis dans tous les trains des 18 et 19 septembre 1875.

Les conseils d'arrondissement doivent se réunir, dans tous les départements, le 20 septembre, pour la seconde partie de leur session de 1875.

C'est dans cette session que doit se faire la sous-répartition, entre les communes de l'arrondissement, des contributions foncière, personnelle, mobilière et des portes et fenêtres.

A propos de la mort du libre-penseur radical M. A. de Rolland, enterré avec les prières de l'Eglise, le *Messenger d'Indre-et-Loire* fait les réflexions suivantes :

« Ils sont à peu près tous les mêmes ; libres-penseurs enragés jusqu'à la mort *exclusivement*. C'est à merveille. Il n'y a qu'une chose à déplorer, c'est que ces écrivains fielleux ou ces orateurs d'estaminet fassent pendant leur vie beaucoup de prosélytes qui, plus ignorants ou plus téméraires que leurs chefs de file, traversent le grand passage sans appréhension, sur la foi de ce que leur débitent ces funestes docteurs.

» L'histoire n'est pas d'aujourd'hui. »

*Chemins de fer de Nantes.* — L'ouverture de la section de Pont-Rousseau à Pornic a eu lieu samedi 11 septembre.

Une Exposition de Fruits et de Légumes de tous genres, organisée par la Société d'horticulture de Cholet et de l'arrondissement, aura lieu à Cholet, les dimanche 3 et lundi 4 octobre prochain, dans la halle aux toiles.

On admettra à cette Exposition les produits remarquables en fleurs et les instruments nécessaires au jardinage et à la taille des arbres.

Des récompenses consistant en médailles d'argent, de bronze, des prix en argent variant de dix à cinquante francs, spécialement destinés aux jardiniers, et des ouvrages d'horticulture, seront décernés pour les objets qui en auront été jugés dignes.

Un assez grand nombre de vendangeurs, munis de hottes et de paniers, sont partis de Tours, se dirigeant vers Mosnes et Chargé (Indre-et-Loire), et Rilly (Loir-et-Cher), pour se mettre au service des propriétaires de ces contrées qui ont commencé leurs vendanges.

Partout, en Touraine, on se loue de l'abondance du raisin, mais la maturité se produit généralement d'une façon fort inégale. Ainsi, sur un même cep, à côté de fruits complètement mûrs, on en voit qui sont encore entièrement verts.

Il y aura une éclipse de soleil le 20 courant. Elle commencera à 10 heures 12 minutes du matin et finira à 4 heures 4 minutes du soir. Cette éclipse sera visible dans la plus grande partie de l'Europe et de l'Afrique.

La *Sèvre* nous apporte le récit suivant de l'arrivée des réservistes du 125<sup>e</sup> de ligne à Saint-Maixent, le 5 septembre :

« Le train de 10 heures, venant de Poitiers, a amené à Saint-Maixent, dimanche matin, près de 300 réservistes de la classe de 1867. Ces hommes, qui appartiennent au 125<sup>e</sup> de ligne, vont, pendant 28 jours, tenir garnison dans notre ville où ils sont appelés à faire leur éducation militaire. Chaque jour, matin et soir, ils font l'exercice sur le Champ-de-Mars ou dans les vastes promenades qui l'entourent. Quoique sous les drapeaux depuis une semaine, en les voyant manœuvrer et marcher admirablement au pas, on les prendrait assurément pour d'anciens militaires, n'étaient leurs barbes disparates et les vilains défroques dont ils sont affublés. Le nombre de ces vareuses grises, bleues, noires, vertes, de ces pantalons bigarrés, multicolores, avec ou sans bandes, est donc inépuisable pour que, depuis cinq ans bientôt, on ne puisse parvenir à en voir la fin ! Il faut bien que les Ferrand et autres fournisseurs de la soi-disant Défense nationale aient vu jour à réaliser les jolis bénéfices que l'on sait, pour

qu'ils aient tenus à remplir les magasins de l'Etat d'effets d'habillement qui nous rappellent indéfiniment les plus mauvais jours de notre histoire. »

L'Ordre républicain de Châteauroux nous apprend qu'un accident, qui a eu les suites les plus graves, est arrivé lundi, vers midi, dans les bois de la commune de Soye (Cher), récemment achetés par l'administration de la guerre.

Un ouvrier charron, de la commune de Saint-Just, venu pour acheter des bois de construction, ayant trouvé un obus, s'amusa, avec plusieurs camarades, à dévisser le projectile ; puis, pour s'assurer du contenu, il y mit le feu. Le malheureux n'a pas tardé à recevoir le châtiement de sa témérité. L'obus a éclaté et l'un des fragments lui a fracturé le tibia et le péroné de la jambe droite, un autre fragment ne lui avait fait qu'une plaie contuse. Transporté dans le village de Soye, il y a subi avec un grand courage le premier pansement, et, quelques heures après la résection du tibia, le blessé a été reconduit chez lui.

L'imprudence du charron pouvait avoir des conséquences plus terribles, car ses camarades n'étaient qu'à une très-faible distance du lieu de la téméraire expérience. Heureusement pour eux, les éclats du projectile ont passé au-dessus de leur tête. Mais le danger qu'ils ont couru et surtout l'état de la victime doivent servir de leçon à ceux qui seraient tentés de jouer avec les obus trouvés dans les environs des champs de tir.

#### COMMUNE DE BRAIN-SUR-ALLONNES.

Le Maire de Brain-sur-Allonnes donne avis que l'Assemblée et la Foire dites de Saint-Maurille auront lieu les 19 et 20 septembre.

#### VILLE DE MONTREUIL-BELLEY.

#### ASSEMBLÉE ET FOIRE DE SAINT-LUBIN

Le dimanche 19 septembre 1875.

Le Maire de la ville de Montreuil-Belley prévient le public que, comme les années précédentes, la foire et l'assemblée de Saint-Lubin se tiendront sur la promenade du Mail.

Il y aura des jeux de toutes sortes : danses publiques gratuites, — ascension d'un ballon, — mâl de cocagne horizontal, — feu d'artifice.

Comme d'habitude, les marchands élaélogistes, forains et autres, trouveront de bonnes places à leur disposition, aide et protection. CH. DE CAQUERAY, maire.

#### NOTICE ARCHÉOLOGIQUE.

#### L'abbaye de S<sup>t</sup>-Florent.

SAINT-FLORENT-SUR-LE-THOUËT.

(Suite et fin.)

Nous reproduisons, dans la *Revue d'Anjou*, le beau dessin des *Monasticon gallicanum* qui nous a conservé le dernier souvenir de la magnifique église de Saint-Florent, appelée la *Belle d'Anjou*. Le lecteur, en jetant les yeux sur la gravure et sur la légende qui l'accompagne, pourra se rendre compte de ce qu'était Saint-Florent au XVII<sup>e</sup> siècle. On voit que les constructions remontaient à diverses époques : le bâtiment appelé le *vieux château* existait encore ; il dut être démolí vers le milieu du siècle suivant, en vertu d'un arrêt du conseil du 11 novembre 1747, en vertu d'un arrêt du conseil du 11 novembre 1747. Sa construction remontait au XV<sup>e</sup> siècle ; les deux tourelles en encorbellement qui flanquaient son pignon devaient lui donner une certaine élégance. A l'extrémité du réfectoire on remarque une cuisine circulaire dans le style de tant d'autres cuisines de ce genre décrites par les archéologues modernes, dont le *Monasticon gallicanum* et le *Monasticon bernicum* ont reproduit plusieurs spécimens curieux. Malgré l'imperfection du dessin, les bâtiments qui entourent le cloître me paraissent antérieurs à la construction actuelle. Les petites fenêtres carrées que l'on remarque au second étage sont certainement plus anciennes que le bâtiment moderne ; le dessin du *Monasticon* ne reproduit pas tout ce qui existe aujourd'hui.

En 1803, l'abbaye de Saint-Florent devint une sénatorerie ; le sénateur Lemercier, auquel elle avait été attribuée, fit sans scrupule démolir l'église abbatiale (1). Cet acte de vandalisme a privé notre

(1) On lui attribue aussi la destruction du vieux château ; mais nous avons vu qu'elle était décidée depuis un demi-siècle.

pays d'un des plus beaux édifices qu'il ait possédés. Après la suppression des sénatoreries, Saint-Florent resta longtemps sans destination. L'Etat le vendit, en 1833, à une bande noire, qui démolit une partie des bâtiments. Il fut alors acheté par M. d'Andigné de Villequiers, qui en sauva ainsi les débris et en fit don à la communauté du Bon-Pasteur.

Il resta encore aujourd'hui à Saint-Florent le grand bâtiment du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont j'ai déjà parlé, et l'église paroissiale qui a subi des remaniements récents; de l'église abbatiale il ne subsiste plus que le narthex couvert d'une belle voûte Plantagenet, et une vaste arcade sculptée, qui formait l'entrée de l'église. Ce qu'il y a de plus curieux est une magnifique crypte, qui régnait sous le chœur. Elle se compose de trois nefs voûtées en arête, dont les arcs reposent sur de courtes colonnes, style du XII<sup>e</sup> siècle. Cette crypte a été visitée et admirée, en 1862, par le congrès archéologique, sous la direction de M. de Caumont.

L'ancien logement de l'abbé commendataire, séparé de la communauté du Bon-Pasteur par un chemin, avait été vendu nationalement. Après avoir passé entre plusieurs mains, il appartient aujourd'hui à la communauté des Sœurs de Sainte-Anne, fondée à Saumur au XVII<sup>e</sup> siècle par Jeanne Delanoue. Une jolie chapelle et un cloître, récemment construits, en ont complètement changé le caractère, et d'un édifice purement civil ont fait un véritable établissement conventuel. La partie ancienne est un logis du XVI<sup>e</sup> siècle, flanqué de quatre petits pavillons.

L'ensemble des constructions monastiques de Saint-Florent présente encore un assez imposant aspect, lorsqu'on traverse les prairies qui bordent le Thouet; mais il y manque l'antique église abbatiale que rien ne pourra rendre à l'Anjou.

Il serait fort intéressant de continuer notre excursion hors des murs de Saumur et de parcourir avec le lecteur la rive gauche de la Loire, où se rencontrent un si grand nombre de curieux monuments anciens. Mais avant d'entreprendre ce voyage, il faut achever d'étudier la ville et ses vieilles églises. Nous ne pouvons parler de Saint-Florent-du-Château sans dire quelques mots aussi sur l'abbaye du Thouet qui lui a succédé. Toute l'histoire des origines de Saumur est intimement liée à celle de Saint-Florent.

D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'appel,  
Président de la Commission archéologique de  
Maine-et-Loire, Officier d'Académie.

## Variétés.

### La chevromanie.

La chevromanie est une maladie épidémique qui, depuis une vingtaine d'années, affecte le gosier de nos chanteurs même les plus renommés, sinon les plus dignes d'éloges, et qui produit les effets les plus pernicieux, les plus déplorables pour l'art.

Cette épidémie, due, dit-on, à la funeste méthode de Duprez, n'a fait depuis lors que s'accroître et arriver à un état d'exagération tel qu'aujourd'hui, tant à Paris qu'en province, artistes et amateurs, dans les théâtres lyriques, les concerts, les salons, ne savent plus (sauf de rares exceptions) que bêler, chevrotter quelque morceau qu'ils abordent, quelque rôle qu'ils remplissent et quelque soit la scène sur laquelle ils se fassent entendre.

Hélas! oui, même au nouvel Opéra, ce chef-d'œuvre de l'art, même sur cette scène magnifique, la plus belle du monde, dans cette vaste volière éblouissante d'or et de lumière, les oiseaux qu'elle renferme bêlent, chevrotent à qui mieux mieux et comme s'ils tremblaient de peur ou de froid.

Ainsi, depuis la première jusqu'à la dernière note d'un morceau de chant quelconque, c'est un tremblement fébrile et continu, qui devrait fatiguer jusqu'à l'épuisement ces chanteurs de bien mauvais aloi, mais qui sans nul doute fatiguent, agacent les nerfs des malheureux auditeurs obligés de les entendre quand même et faute de mieux.

Ce n'est certes pas l'excellente école du Conservatoire, où l'on enseigne la classique dans toute sa pureté, qui leur a donné cette habitude vicieuse de gâter les plus beaux chants des grands maîtres par un chevrottement aussi dépourvu de goût que de naturel, aussi énervant pour le chanteur que pour ceux qui l'écoutent.

Que dans une scène passionnée, que dans une situation dramatique où l'âme doit ex-

primer l'émotion la plus vive, le chanteur se permette d'user de ce moyen exceptionnel... soit; mais il le doit toujours faire en s'en servant avec modération, *uti et non abuti*.

C'est ainsi qu'en usaient jadis les *Nourrit, Levasseur, Derivis, Falcon, Stoltz, Dorus*, à l'Opéra; les *Martin, Elleviou, Ponchard, Chollet, Cinti-Damoreau, Prader, Jenny Colton*, à l'Opéra-Comique; les *Rubini, Tamburini, Lablache, Malibran, Sontag, Persiani, Grisi*, aux Italiens.... célébrités d'autant regrettables et regrettées par les vrais dilettantes qu'elles n'ont pu jusqu'alors être dignement remplacées.

Ces éminents artistes savaient filer un son avec une justesse irréprochable; ils savaient, lorsqu'il le fallait, nous émouvoir par une expression pleine de naturel et de charme, et savaient arracher au public ces transports d'enthousiasme, ces cris d'admiration qui aujourd'hui ne se produisent que bien rarement.

Ah! demandez à ces chanteurs modernes, plus ou moins atteints de chevromanie, demandez-leur de vouloir bien filer un son, chanter la plus simple gamme, exécuter la moindre vocalise... ils ne le pourront faire assurément sans avoir recours (tant l'habitude en est prise) à ce moyen détestable et d'autant plus funeste, qu'alors une note quelconque ne peut jamais être complètement juste, qu'elle sera toujours trop haute ou trop basse et dès lors d'une justesse douteuse.

C'est bien le cas de dire qu'*excès en tout est un défaut*, et un défaut qui conduit tôt ou tard à une exagération telle que celui qui s'y livre, soit par système, soit par imitation, s'éloigne de plus en plus de la belle nature et du bon goût.

Cette observation, que beaucoup d'autres ont faite avant moi, peut s'appliquer aussi bien à la poésie, la peinture, la sculpture qu'à la musique.

En général, toutes les fois que les artistes osent se permettre de sortir du classique pur et enfreindre les règles fondamentales du *vrai*, du *beau*, ils tombent inévitablement dans un romantisme effréné et d'autant plus excentrique que, cherchant à impressionner le public par des effets nouveaux, ils s'éloignent le plus des enseignements qu'ils reçoivent dans les académies de Paris ou de Rome. P.-D.

## Faits divers.

On sait que la fumée de cigare peut à la longue empoisonner le fumeur. Le chimiste Chevallier raconte qu'un jeune homme qui avait parié fumer douze cigares, fut pris de malaise au huitième, d'étourdissements et de frissons au neuvième, puis, au dixième, ces symptômes s'accrochèrent et se compliquèrent de douleurs d'entrailles et de vomissements. Reconduit chez lui, le jeune homme expira dans la nuit.

### LA TORTURE AUX ETATS-UNIS.

Une enquête ouverte par le département de la guerre à Washington sur le pénitencier de Huntsville (Texas) a révélé des faits déplorables. Parmi les moyens employés pour obtenir l'obéissance des prisonniers, il en est trois qui ressemblent beaucoup à de véritables tortures: ce sont la cellule obscure, les ceps et le cheval.

La cellule est un réduit obscur à peine assez élevé pour permettre au prisonnier d'y rester assis; l'air et la lumière n'y pénètrent que par la porte grillée.

Les ceps consistent en une planche percée de trois ouvertures; dans celle du milieu on fait passer la tête du condamné et dans les deux autres ses poignets. Une fois que le malheureux se trouve dans cette position, la planche est élevée assez haut pour que le patient ne puisse plus toucher au sol que par sesorteils; il est ensuite abandonné à ses réflexions. En levant la planche il paraît que la secousse est quelquefois assez forte pour mettre en danger le cou des prisonniers.

La victime est souvent laissée dans les ceps jusqu'à ce que, peut-être pour son bonheur, elle ait perdu tout sentiment.

Le cheval est une nouvelle invention et passe pour être supérieur à tous les autres modes de punition. L'instrument consiste en une poutre de six à huit pieds de haut; à quatre pieds du sol environ; une cheville en bois ou en fer d'un pouce de diamètre et

d'un pied ou deux de long est enfoncée dans la poutre. Les prisonniers indociles sont placés à califourchon sur la cheville, le dos appuyé contre la poutre, à laquelle on leur attache les pieds et les mains, de sorte qu'ils ne peuvent changer de position. Cette torture est, paraît-il, horrible.

Le département de la guerre a ordonné de transporter au fort de Lavensworth les cent seize prisonniers du pénitencier militaire de Huntsville.

A ce sujet, on lit dans l'*Espérance du peuple*:

« Voici la torture rétablie... Par qui? par cette *méchante Monarchie*? non, par cette *bonne République*. On voit que frère Jonathan, le démocrate, le radical, tout ce qu'on voudra, n'y va pas de main morte avec les prisonniers.

« Les cachots souterrains, qui étouffent les sanglots et absorbent l'agonie, comme dit Alexandre Dumas, ressemblent beaucoup aux cellules américaines. Qu'en pensent nos farceurs de républicains idéologues et d'historiens braillards, au service de leur nouveau monde de lumière et de progrès? »

Un monsieur se présente à un des bureaux militaires s'occupant du service de la mobilisation.

— Je suis de la classe 1857, ne pourriez-vous pas m'exercer pendant un mois?

— Mais il n'est pas question de cette classe.

— Je le sais, mais c'est comme service que je vous demande cela, parce que je ne serais pas fâché de quitter pendant un mois ma femme et ma belle-mère.

Une bonne sincère... mais naïve.

— Avez-vous fait rafraîchir le vin, Rosalie?

— Non, monsieur, mais j'ai fait rafraîchir un pays qui est venu me voir — et il a vidé la bouteille.

La côte est roide et le soleil tombe d'aplomb sur la route qu'une diligence gravit lentement.

Le cocher est descendu de son siège et suit la voiture en s'essuyant le front.

Tout-à-coup il s'approche de la portière, l'ouvre, puis la referme bruyamment.

A quelques pas plus loin, même manège.

— Qu'est-ce que vous faites donc? lui demande un voyageur.

— C'est pour les chevaux, dit le brave homme avec un air de douce attention.

— Comment ça?

— A chaque fois que j'ouvre la portière, ils croient que quelqu'un en descend... Pauvres bêtes, ça leur fait plaisir!

On conduit un ivrogne chez le commissaire. Le marchand de vin dépose:

— Il a bu deux chopines, pas plus, et voilà l'état dans lequel cette misère le met.

Un témoin, dans la foule:

— Veinard, va... Moi, pour me griser, ça me coûte au moins vingt francs.

## Dernières Nouvelles.

### INONDATIONS.

Il y a une nouvelle crue de la Garonne par suite du débordement du Tarn et des affluents: on signale de grands désastres à Albi.

Une crue également et des dégâts assez considérables dans l'arrondissement de Ganna, à Veste et à Hauterive (Allier).

Cette. — Le service sur le chemin de fer du Midi est interrompu depuis dimanche, à dix heures du matin, par suite de l'inondation de la gare d'Agde et de l'affaissement de la voie à un kilomètre de cette gare.

Toutefois, le service va être repris au moyen d'un transbordement.

Un train spécial a pu transporter lundi matin le préfet de l'Hérault, divers autres fonctionnaires et 40 militaires à Saint-Chinian, arrondissement de Saint-Pons, où les dégâts sont considérables et les victimes nombreuses.

Moulins. — Nous lisons dans le *Courrier de l'Allier*, à la date du 12:

« Le préfet de l'Allier reçoit, à l'instant, des dépêches dont nous donnons le sommaire:

» A Vichy, le 14, la crue s'élèvera à 3 m. 20 c.

» A Chazeuil, le 14, à 5 heures du soir, la crue sera de 3 m. 45 au-dessus de l'étiage.

» A Moulins, le 15, à une heure du matin, la crue sera de 3 m. 20.

» L'Allier augmente toujours.

» M. le baron Nervo, préfet de l'Allier, prévient immédiatement les autorités.

» La pluie a continué de tomber dans la nuit, à deux heures du matin; c'était un vrai torrent.

» Les avis donnés à la préfecture ne peuvent, d'après nos calculs, avoir tenu compte des pluies torrentielles dont nous parlons. »

Raguse, 14 septembre.

Après l'échec de Hussein-Pacha, Nedjib-Pacha s'est dirigé avec ses troupes vers le district de Zubci. On assure qu'il a essuyé une défaite complète. La concentration des troupes ottomanes à la frontière de la Serbie continue.

Le Monténégro refuse aux troupes ottomanes la permission de passer par Spuga et Podgoritza. Une députation composée des anciens du peuple ayant demandé au prince Nikita de venir en aide aux insurgés, le prince a répondu qu'il réglerait son attitude sur celle de la Serbie, celle-ci étant plus puissante que le Monténégro.

On craint que les coupons turcs échus au mois d'octobre ne soient pas payés.

(Corresp. dipl. européenne.)

Pour les articles non signés: P. GODET.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N<sup>o</sup> 1698. — 11 Septembre 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: Pils; — Le général Frossard; — L'insurrection de l'Herzégovine; — Inauguration de la statue de Chateaubriand, à Saint-Malo; — L'excursion des membres du Congrès scientifique de Nantes dans le Morbihan; — Le capitaine Webb. — Un numéro gagnant, nouvelle, par M. Charles Joliet (suite). — Chronique du Sport. — Variétés: Saint-Malo et Chateaubriand. — La Chapelle de saint Louis et les anciennes citernes de Carthage. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — La mosaïque gallo-romaine de Lillebonne. — Echecs.

Gravures: L'insurrection de l'Herzégovine: homme et femme; — Débarquement de troupes turques au port de Kleck; — Colonne turque attaquée par les insurgés dans le trajet de Kleck à Trébigne. — Pils. — Le général Frossard. — Saint-Malo: inauguration de la statue de Chateaubriand. — Excursion du Congrès anthropologique en Bretagne (8 gravures). — Le capitaine Mathew Webb. — La France pittoresque: le Rocher de Saint-Ambroix (Gard). — Tunisie: chapelle de saint Louis; — Vue générale des citernes carthagoises. — La mosaïque de Lillebonne (2 gravures). — Rébus.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MÉRIBAR, place du Pilon.

### Marché de Saumur du 11 septembre.

Froment (l'h.) 77 k. 19	—	Huile de lin.	50	40	—
2 <sup>e</sup> qualité. 74	17 56	Graine tréfle	50	60	—
Seigle. . . . . 75	13 50	— luzerne	50	50	—
Orge. . . . . 65	13 50	Foin (h. bar.)	780	100	—
Avoine h. bar.	50	12 50	Luzerne	—	85
Fèves. . . . . 75	18	Paille	—	780	55
Pois blancs.	80	33	Amandes	—	50
— rouges.	80	28	— cassées	—	50
Graine de lin.	70	24	Cire jaune.	—	50
Colza. . . . . 65	23 50	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—	—
Chenevis.	50	25	— qualité (52 k. 500)	—	—
Huile de noix	50	70	2 <sup>e</sup>	—	—
— chenevis	50	35	3 <sup>e</sup>	—	—

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	» à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 75
Ordin., envir. de Saumur 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 50
Saint-Léger et environs 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 50
La Vienne, 1874.	—	» à 45

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1874	—	» à 115
Champigny, 1873	1 <sup>re</sup> qualité	» à 135
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 120
Id. 1874	1 <sup>re</sup> id.	» à 135
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 115
Varrains, 1873	—	» à 100
Varrains, 1874.	—	» à 95
Bourguell, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	» à 105
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 100
Id., 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 95
Restigné	—	» à 95
Chinon, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	» à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 80
Id. 1874	1 <sup>re</sup> id.	» à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 SEPTEMBRE 1875.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % j. décembre	66 80	10		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	752 50			Canal de Suez, j. nov. 70	722 50		
4 1/2 % j. septembre	96	25		Crédit Mobilier	176 25	1 95		Crédit Mobilier esp., j. juillet	735	35	
5 % j. novembre	104 80	15		Crédit foncier d'Autriche	550			Société autrichienne, j. janv.	617 50	5	
Obligations du Trésor, t. payé	470			Charentes, 400 fr. p. j. août	347 50		2 50	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	227			Est, jouissance nov.	580			Orléans	314 25		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	478 50	3 50		Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	970	2 50		Paris-Lyon-Méditerranée	312		
1865, 4 %	497 50	2 50		Midi, jouissance juillet	695		5	Est	311 75		
1869, 3 %	347 50			Nord, jouissance juillet	1176	25	2 50	Nord	317		
1871, 3 %	325	1		Orléans, jouissance octobre	995	1 25		Ouest	309 75		
1875, 4 %	467 50			Ouest, jouissance juillet, 65	690	1 25		Midi	309 50		
Banque de France, j. juillet	3870	5		Vendée, 250 fr. p. j. juillet	1020	17 50		Deux-Charentes	290		
Comptoir d'escompte, j. août	595			Compagnie parisienne du Gaz	315	2 25		Vendée	223		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet	500			Société Immobilière, j. janv.				Canal de Suez	525		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325			C. gén. Transatlantique, j. juillet							
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	919 50	2 50									

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
GARE DE SAUMUR  
(Service d'été, 3 mai 1875).**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.
6	45		(s'arrête à Angers)
9	1		omnibus.
1	33		soir.
4	13		express.
7	23		omnibus.

  

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures	4 minutes	du matin	omnibus-mixte.
8	30		omnibus.
9	50		express.
12	38		soir.
4	44		omnibus.
10	28		express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.  
Et de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE**

Par licitation et aux enchères publiques,

**D'IMMEUBLES**

Situés communes de Montreuil-Bellay et du Vaudelnay-Rillé.

L'adjudication aura en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, le dimanche trois octobre mil huit cent soixante-quinze, à midi.

On fait savoir :

Qu'en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le sept août mil huit cent soixante-quinze, enregistré ; et à la poursuite et diligence de : 1<sup>o</sup> M. Jean Ribaudéau, cultivateur, demeurant à Doué-la-Fontaine ; agissant au nom et comme héritier pour un quart de la dame Anne Lelarge, sa mère, veuve en premières noces du sieur Jean Ribaudéau, et en secondes noces du sieur Urbain Tessier ; et en outre, comme héritier du sieur Ribaudéau sus-nommé, son père ;

2<sup>o</sup> M. Hilaire Tessier, cultivateur, demeurant à Montreuil-Bellay ; agissant comme héritier pour un quart de la dame Anne Lelarge, sus-nommée, et en outre, comme héritier pour un tiers du sieur Urbain Tessier, son père ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, numéro 10.

En présence ou eux dûment appelés de : 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Tessier, épouse du sieur Jean Velter, employé de chemin de fer, demeurant à Paris, rue Stephenson, numéro 39, héritière pour un quart, conjointement avec les demoiselles Marguerite et Eugénie Tessier, de la dame veuve Tessier, leur aïeule, sus-nommée ;

2<sup>o</sup> M. Jean Velter, ci-dessus-nommé, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, et encore au nom et comme tuteur des mineurs Eugénie-Antoinette Tessier, et Marguerite-Adélaïde Tessier, issues du mariage de Urbain Tessier, fils de la dame Anne Lelarge, sus-nommée, avec Eulalie Stevenel, tous deux décédés ;

3<sup>o</sup> M. Pierre-Alexandre Doizon, fendeur d'ardoises, demeurant à Angers, rue Saumuroise, au nom et comme tuteur de Victorine-Joséphine Tessier, issue du mariage de Joseph Tessier, fils de la dame Anne Lelarge, avec dame Victoire Doizon, héritière pour un quart de la dame veuve Tessier ;

Et encore en présence de : 1<sup>o</sup> M. Philippe Morette, ex-interprète militaire, demeurant à Paris, cité de la Chapelle, 8, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Eugénie-Antoinette Tessier et Marguerite-Adélaïde Tessier, sus-nommées.

2<sup>o</sup> Dominique Desmas, marchand épicer, demeurant au Bourg-Lacroix, commune d'Angers, au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Victorine-Joséphine Tessier, également sus-nommée.

Il sera procédé, le dimanche trois octobre mil huit cent soixante-quinze, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, situés communes de Montreuil-Bellay et du Vaudelnay-Rillé, savoir :

*Immeubles dépendant de la communauté Ribaudéau-Lelarge.*

Huit ares quatre-vingts centiares de terre, friche et bois, dans les Courcaillères, commune de Montreuil-Bellay, joignant au nord Renaud et héritier Jean Meunier, au midi Richard et autres, au levant le chemin, et au couchant M. de Caqueray.

Mise à prix, quarante francs, ci..... 40 fr.

*Immeubles dépendant de la communauté Tessier-Lelarge.*

1<sup>er</sup> Lot.  
Treize ares vingt centiares de vigne, aux Fiels-Brezé, commune de Montreuil-Bellay, joignant au couchant Roger-Cottilleau et Piquet, au levant M. Cottilleau, au nord Chanteau, et au midi Mouvault.

Mise à prix, deux cent vingt-cinq francs, ci.... 225

2<sup>e</sup> Lot.  
Treize ares vingt centiares de terre et vigne au Champ-Couac, commune de Montreuil-Bellay, joignant au nord Perreau, au midi Cartault, au levant Lelarge, et au couchant le chemin.

Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300

3<sup>e</sup> Lot.  
Quatre ares quarante centiares de vigne, au Pideau, commune de Montreuil-Bellay, joignant au nord Guiffard, au midi un morceau de la succession de M. Urbain Tessier, père, ne faisant qu'un seul morceau avec le présent article, au levant M. Morillon, et au couchant Guiffard et Cholet.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci..... 75

*Immeubles dépendant de la succession de la dame Tessier-Lelarge.*

1<sup>er</sup> Lot.  
La nue-propriété d'une habitation et cave, à Montreuil-Bellay, dont l'usufruit appartient à M. Hilaire Tessier, comprenant une cave avec entrée sur la route de Saumur, grenier perdu au-dessus, petit jardin aussi au-dessus, le tout joignant d'un côté la route, d'autre côté M. Mourault.

Mise à prix, vingt francs, ci..... 20

2<sup>e</sup> Lot.  
Quatre ares quarante centiares, à Terre-Flette, commune de Montreuil-Bellay, joignant au nord Pierre Panneau, au midi Reigner, au levant Cholet, et au couchant René Panneau.

Mise à prix, cinquante francs, ci..... 50

3<sup>e</sup> Lot.  
Trois ares trente centiares de terre, à Bourg-Neuf, commune du Vaudelnay-Rillé, joignant au nord Paul Chanteau, au midi Gouin et Guiffard, au levant Guiffard, et au couchant Guichard.

Mise à prix, quarante francs, ci..... 40

4<sup>e</sup> Lot.  
Quatre ares quarante centiares de vigne, aux

A reporter... 750

Report... 750  
Perraches, même commune, joignant au nord Esnault, au midi Chevalier, au levant Reger et au couchant Charles Milteau.

Mise à prix, trente francs, ci..... 30  
*Immeubles propres à la succession de M. Urbain Tessier.*

Treize ares vingt centiares de vigne, au Pideau, commune de Montreuil-Bellay, joignant au nord l'art 4<sup>e</sup>, ci-dessus, formant le 3<sup>e</sup> lot des biens de la communauté Tessier-Lelarge, au midi Guimo, au sud M. Morillon, et au couchant Chollet et Guiffard.

Mise à prix, deux cent vingt-cinq francs, ci..... 225

Total des mises à prix, mille cinq francs, ci..... 1.005 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges, et à M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné.  
Saumur, le onze septembre mil huit cent soixante-quinze.  
BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le seize septembre mil huit cent soixante-quinze, folio , case . Reçu un franc quatre vingt-huit, décimes compris.  
(446) Signé : L. PALUSTRE.

Etudes de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**VENTE**

PAR LICITATION.

PAR ADJUDICATION

Aux enchères publiques,

**D'UNE MAISON**

Située à Munet, commune de Distré, dépendant de la succession de feu Urbain Augereau.

L'adjudication aura lieu le dimanche trois octobre mil huit cent soixante-quinze, à midi et demi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le trente-et-un juillet mil huit cent soixante-quinze, enregistré ;

A la requête de : 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Madeleine Augereau, épouse de M. Etienne Langlois, propriétaire, et de celui-ci pour l'autorisation de sa femme et en son nom personnel, demeurant ensemble au Bois-Barbault, commune de Saint-Lambert-des-Lévées ; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Louise Augereau, épouse de M. Pierre Chailloux, propriétaire-cultivateur, et celui-ci pour l'autorisation de sa femme et en son nom personnel, demeurant ensemble à Munet, commune de Distré ; lesdites dames héritières chacune pour un tiers de feu Urbain Augereau, leur père, poursuivants, ayant constitué pour avoué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur ;

Contre le sieur Pierre Chauveau, propriétaire-cultivateur, demeurant en la commune de Saint-Lambert-des-Lévées, agissant au nom et comme tuteur spécial de Eugène, Ernest et Joséphine Augereau, tous trois enfants mineurs de feu René-Urbain Augereau et de feu Joséphine Pinet, sa femme ; lesdits mi-

neurs héritiers ensemble pour un tiers de feu Urbain Augereau, leur aïeul paternel, co-licitant, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Albert, avoué, demeurant à Saumur ;

En présence de M. René Delarue, propriétaire et négociant, demeurant à Saumur, agissant en qualité de subrogé-tuteur desdits mineurs Augereau.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE.

Une maison, sise à Munet, commune de Distré, arrondissement de Saumur, composée de deux chambres à feu au rez-de-chaussée, un grenier au-dessus, deux écuries, diverses caves, pressoir, cour, jardin, puits ; le tout contenant environ cinq ares et joignant au nord Bernard, au sud Joulain, à l'est Joulain et à l'ouest le chemin de la Moullière. Cette maison est grevée d'une rente de soixante-sept livres cinquante centilitres de blé, payables à la Saint-Michel de chaque année. Elle est mise à prix, en sus de la rente, à deux mille francs, ci.... 2.000 fr.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

S'adresser, pour avoir des renseignements, au notaire et aux avoués des parties, et aux parties elles-mêmes.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le seize septembre mil huit cent soixante-quinze.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le dix-sept septembre mil huit cent soixante-quinze, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, dixièmes compris.  
(447) Signé : L. PALUSTRE.

**A VENDRE**

OU A LOUER

DE SUITE,  
Ensemble ou séparément, au gré des amateurs,

**LE BEAU JARDIN**

ET

**LES VASTES BATIMENTS**

DE LA MAREMAILLET

Situés à Saumur, en face de l'institution Saint-Louis, joignant la rue d'Alsace ou levée d'Enceinte et la rue Neuve-des-Bouchers.

Ce jardin, qui contient 1 hectare 27 ares environ, est planté de rangées de vigne et d'une grande quantité de bons arbres à fruits en plein rapport.

Il existe dix bassins alimentés par trois bons puits.

La qualité exceptionnelle du terrain convient pour toutes cultures. S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, rue du Petit-Mail, 11, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (406)

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 septembre 1875,

à l'heure de midi,

A Allonnes, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire.

1<sup>o</sup> La coupe de 10 hectares 11 ares environ de bois-taillis, essence de chêne, dite la deuxième des Loires ; 2<sup>o</sup> La coupe d'une châtaigneraie ; Le tout dépendant de la terre du Bellay, commune d'Allonnes.

S'adresser : Pour visiter les lieux, à M. DRUSSÉ, régisseur de la terre du Bellay ;

Et, pour prendre des renseignements, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire, rédacteur du cahier des charges.

Administration de l'Enregistrement,  
des Domaines et du Timbre.

**VENTE**

DE  
**CHEVAUX RÉFORMÉS**

Le samedi 18 septembre 1875, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à l'adjudication de vingt-deux chevaux réformés, provenant de l'Ecole de cavalerie.

Prix payable au comptant, plus cinq pour cent pour les frais.

Le Receveur des Domaines,  
(448) L. PALUSTRE.

**A CEDER**

DE SUITE,

**FABRIQUE DE POTERIE**

A Chinon (Indre-et-Loire).

Avec commerce de cristaux, verrerie, porcelaines, etc. S'adresser à M. PLOQUIN, huissier à Chinon. (441)

**A VENDRE**

Par suite de départ,

**UNE AMERICAINE**

BON CHEVAL ET HARNAIS.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**UNE BONNE CHEVRE**

NOURRICE.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**UN FOUORE**

D'une contenance d'environ trente-deux barriques. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTÉMENT,

**UNE MAISON**

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite,

**UNE MAISON**

Sise à Noyant, canton de Gennez,

Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

**RIELLANT**

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,

à Saumur.

UNE MAISON DE COMMERCE

demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.



Saumur, imprimerie P. GODET.